

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 22 ET 23 JUILLET 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPORTU D'ATTIVITÀ 2020 DI A CULLETTIVITÀ DI
CORSICA**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Comme les deux années précédentes, vous est présenté le rapport d'activité de la Collectivité de Corse qui rend compte, conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales, « *de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent* ».

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport, qui retrace les faits marquants de l'année 2020, marque donc la troisième année d'existence de la Collectivité de Corse, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales.

Il revêt cette année une double particularité.

En effet, d'une part il clôt la mandature 2018-2020, et d'autre part il est fortement marqué par la crise sanitaire mondiale que nous avons subie durant l'année 2020.

Cette crise sans précédent a fortement impacté notre activité et le rapport retrace ses effets dans nos différents secteurs de compétences et sur nos politiques publiques. Il est aussi le révélateur du rôle central que la Collectivité a joué dans ce contexte, vis-à-vis de nos partenaires, mais plus largement pour l'ensemble de la société insulaire, en fournissant des masques aux établissements médicaux et médico-sociaux, aux communes, aux associations, etc., en mettant en place les dispositifs de soutien pour les acteurs économiques en difficulté et pour les publics les plus démunis et les plus fragiles que cette pandémie a touchés de plein fouet.

Le plan de continuité d'activité (PCA) mis en œuvre dans notre Collectivité a permis d'assurer les activités essentielles de paiement, de sécurité et de protection des usagers, de continuité du service public, tout en garantissant la protection sanitaire des personnels de la Collectivité de Corse.

Toute cette activité a été rendue possible grâce à l'immense travail de construction, de structuration, d'harmonisation et de sécurisation effectué depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ce rapport d'activité 2020 débute par un bref rappel des étapes du statut particulier de la Corse et par une présentation des compétences et du fonctionnement de l'institution territoriale.

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui recouvrent sensiblement les axes des documents budgétaires, afin de pouvoir en faire une lecture croisée.

Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante et innovante.

Enfin, il s'achève sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du compte administratif 2020 ; ce dernier document contient l'ensemble des éléments propres à appréhender la situation de façon plus complète, les deux documents devant être appréhendés de manière complémentaire.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.